

C. Gerardi	<i>yg</i>	P. Mercier	<i>77</i>
JP. Mitard	<i>✓</i>	PF. Guex	<i>PG</i> *
L. Breitling			
Reçu le 22 JUL. 2022			
Observation			
N° cpte:			

Commune de Buchillon  
 Rue Roger de Lessert 10  
 1164 Buchillon

Epalinges, le 21.07.2022

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 22-VD-22019

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune de Buchillon  
 Prélèvement du : 18.07.2022  
 Date arrivée : 19.07.2022  
 Effectué par : Monsieur Alain EGGER

### ÉCHANTILLONS

22-78657 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
 1 - Lac Léman, 1004 - Plage La Môlez, 1164 Buchillon  
 22-78661 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
 1 - Lac Léman, 1005 - Plage Les Mellières, 1164 Buchillon

### RÉSULTATS D'ANALYSES

**N° d'échantillon : 22-78657**

Prélèvement du : 18.07.2022  
 Secteur : 1 - Lac Léman  
 Lieu de prélèvement : 1004 - Plage La Môlez, 1164 Buchillon  
 Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
 Température de l'eau : 24 °C

#### Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

**N° d'échantillon : 22-78661**

Prélèvement du : 18.07.2022  
Secteur : 1 - Lac Léman  
Lieu de prélèvement : 1005 - Plage Les Mellières, 1164 Buchillon  
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs  
Température de l'eau : 24 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<100 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.  
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 170.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

  
LE CHIMISTE CANTONAL